

Enseignement moral et civique

Cycle 4, niveau préconisé : classe de troisième

Dimension "L'Engagement : agir individuellement et collectivement"

Connaissances, capacités et attitudes visées :

Thème "Expliquer le lien entre l'engagement et la responsabilité"

Rubrique "La sécurité des personnes et des biens : organisations et problèmes"

(BO spécial n°6 du 25 juin 2015)

1. Sens général de la dimension

Les quatre dimensions (sensible, normative, cognitive et pratique), qui définissent la "*culture morale et civique*" dans les *Principes généraux* du programme d'EMC du cycle 4, sont liées entre elles et se travaillent parallèlement (BO spécial n°11 du 26 novembre 2015).

La dimension spécifique de l'engagement a pour ambition d'habituer les élèves à devenir des acteurs dans l'exercice concret de la citoyenneté, de manière individuelle et collective. Le programme souligne en effet "*qu'on ne saurait concevoir un enseignement visant à former l'homme et le citoyen sans envisager sa mise en pratique dans le cadre scolaire et plus généralement la vie collective*". Il précise que "*l'école doit permettre aux élèves de devenir acteurs de leurs choix, et de participer à la vie sociale de la classe et de l'établissement dont ils sont membres*" et que "*la coopération doit être encouragée, la responsabilité vis-à-vis d'autrui mise à l'épreuve des faits*".

Parmi les objectifs de formation de cette dimension, explicitement listés par le programme, il est précisé par ailleurs qu'elle permet de "*développer une conscience citoyenne*".

Comme l'indique enfin la partie *Contributions essentielles des différents enseignements au socle commun* dans le cycle 4 du BO spécial n°11 du 26 novembre 2015, le travail en EMC de la dimension de l'engagement au collège contribue plus généralement à l'acquisition du domaine 3 du socle commun de connaissances, de compétences et de cultures visant la formation de la personne et du citoyen. Celle-ci "*développe le sens critique, l'ouverture aux autres, le sens des responsabilités individuelles et collectives en mettant en jeu par le débat, par l'engagement et l'action les valeurs fondamentales inscrites dans la République et les diverses déclarations des droits*". Elle "*engage les savoirs (...) historiques indispensables à la compréhension du sens de la citoyenneté, de la place de l'individu dans la société et du devoir de défense*".

2. Problématique de la rubrique

La sécurité est à la fois l'une des libertés fondamentales définies par la *Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen de 1789* lorsque l'article 2 cite la sûreté, et un cadre indispensable permettant l'exercice effectif des autres libertés.

Elle est, à ce double titre, une valeur et un droit, s'envisageant de manière individuelle et collective. Elle nécessite et légitime l'entretien d'une force publique qui joue donc un rôle majeur pour le respect du droit et des libertés ("*La garantie des droits de l'Homme et du Citoyen nécessite une force publique : cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée*", article 12).

En insistant sur la question des "*organisations et problèmes*" liés au droit à la sécurité, le programme invite à s'interroger avec les élèves sur la manière concrète dont les autorités garantissent la sécurité des personnes et des biens ainsi que sur l'importance et la légitimité d'une force publique, qui implique les différentes administrations de l'État responsables du respect des règles collectives et de la lutte contre les infractions et les délits.

Le programme incite aussi à se poser des questions sur la tension qui peut exister entre l'impératif d'assurer la sécurité et la nécessité de préserver les libertés individuelles et collectives au sein d'un Etat démocratique, garant de l'état de droit.

Il s'agit enfin d'envisager la thématique de la sécurité de manière globale, c'est-à-dire nationale, en lien avec l'évolution du contexte qui lie aujourd'hui sécurité intérieure et sécurité extérieure, en particulier dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

3. Articulation avec la dimension

Réfléchir sur la sécurité des personnes et des biens amène les élèves à approfondir ce qui aura été vu progressivement tout au long du cycle sur l'idée qu'il est fondamentalement impossible de séparer la question des droits de celles des devoirs. L'exemple de la sécurité, qui conduit particulièrement à montrer que la liberté individuelle ne saurait être totale et que la borner par la loi est une condition nécessaire à l'exercice collectif, plein et entier, des libertés, est une illustration concrète du fait qu'une société sans devoirs serait une société dans laquelle il n'existerait aucun droit.

En cela, la thématique vise bien le développement d'une "*conscience citoyenne*", qui est l'un des objectifs de formation de la dimension. En étant adossée au thème qui cherche à "*expliquer le lien entre l'engagement et la responsabilité*", elle permet également de faire réfléchir les élèves sur la place, la responsabilité et l'engagement de chaque individu dans la préservation au quotidien de la sécurité collective.

4. Eléments de mise en œuvre

Le programme n'indique pas d'exemples spécifiques de pratiques en classe et en établissement pour étudier cette rubrique. Toutefois son libellé et son inscription dans la dimension de l'engagement amène à la traiter en insistant par exemples :

- Sur la manière dont l'Etat organise concrètement, dans notre pays, la justice et les différentes forces destinées à garantir le droit à la sécurité (police, gendarmerie, armée, douanes). Il convient ici de privilégier l'entrée par des cas concrets et de s'appuyer, avec les précautions nécessaires, sur l'actualité afin de rendre l'approche vivante pour des élèves de 15 ans. Sur les parcours et les itinéraires des femmes et des hommes engagés dans les forces publiques dépositaires de la mission de garantir la sécurité.
- Sur la façon dont le législateur, dans un contexte fortement évolutif et soumis au regard grandissant de l'opinion publique et des médias, adapte ses politiques publiques aux évolutions sociétales et aux nouvelles menaces pour assurer et renforcer la sécurité des personnes et des biens aux différentes échelles du territoire national et à ses frontières, dans une tension entre la nécessité d'assurer la sécurité des personnes et des biens et celle de garantir l'exercice des libertés individuelles et collectives : état d'urgence ou tentatives de réguler les usages d'internet peuvent constituer deux entrées se prêtant bien à l'exercice du débat contradictoire réglé au sein de la classe.
- Sur ce que peut ou doit être le rôle effectif des citoyens dans le maintien de la sécurité collective au quotidien au sein de l'espace public, dans un contexte nouveau où les menaces

extérieures qui engagent la sécurité nationale se traduisent par des menaces intérieures concrètes, éprouvées tragiquement par la population depuis les attentats de 2015 mais aussi, à une autre échelle, ce peut être l'analyse de cas concrets à portée générale et universelle, dans le cadre desquels l'éthique de chacun est interrogée.

5. Ecueils à éviter

- Présenter de manière exhaustive et pour elle-même l'organisation des forces publiques, en adoptant une démarche descriptive d'organigrammes complexes, ou faire un catalogue des missions de la police et de la justice.
- Traiter ces questions sans entrer par l'étude de cas concrets et sans adopter des démarches actives permettant aux élèves de s'exprimer et d'exercer leur capacité de jugement, en étudiant les seuls textes législatifs et juridiques au détriment de situations concrètes
- Aborder ces questions sans le recul critique nécessaire, en prenant le risque d'adopter un discours sécuritaire ou à l'inverse des postures contraires à l'impératif de neutralité envers l'action de la force publique, en adoptant un discours simplificateur qui conduirait à opposer les valeurs de liberté et de sécurité, au lieu de montrer qu'elles se complètent.

6. Pour aller plus loin

Références bibliographiques

- *L'organisation et la gestion des forces de sécurité publique*, Cour des comptes, La documentation française, 2011.
- "Sécurité et libertés publiques", La Documentation française, Regards sur l'actualité, mars 2009, n°349.
- *Site du ministère de l'intérieur* (<http://www.interieur.gouv.fr/>).
- *Site du ministère de la justice* (<http://www.justice.gouv.fr/>).

Glossaire

Sécurité : état d'une situation dans laquelle les personnes et les biens individuels ou collectifs sont soumis à un minimum de risques. La sécurité se mesure objectivement mais elle a aussi un caractère subjectif qui relève de considérations d'ordre psychologique. On parlera alors de *sentiment de sécurité* (ou *d'insécurité*), parfois déconnecté des menaces objectives auxquelles sont soumises les individus ou les groupes.

Sécurité des personnes, sécurité des biens : les deux termes sont intimement liés dans la mesure où, du fait du droit de propriété, on considère que les biens individuels sont des prolongements de la personne. Les biens collectifs étant des biens communs, il en résulte que toute atteinte aux biens, qu'ils soient individuels ou collectifs, est une atteinte à l'intégrité des personnes.

Force publique : L'expression "force publique" désigne l'ensemble des services de l'Etat et des collectivités territoriales qui sont chargés du maintien de l'ordre, de la sécurité et de l'exécution des lois.